

Demandez le titre d'Artisan d'Art OU de Maître Artisan d'Art

A quoi servent ces titres ?

Les titres « Artisan d'Art » ou « Maître Artisan en Métier d'Art » vous permettent d'apposer le logo correspondant sur tous les supports d'information et de communication de votre entreprise. Ils représentent un gage de professionnalisme et témoignent de votre appartenance à l'Artisanat, 1^{ère} entreprise de France.

Comment obtenir une inscription dans la section spécifique « artisans d'art » du Répertoire des Métiers ?

Les personnes physiques ou dirigeants sociaux de personnes morales qui exercent un des métiers de la liste précédemment citée, peuvent, à leur initiative, en faire la demande par **lettre de motivation** auprès du Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn. Ils devront par ailleurs **remplir un questionnaire** concernant l'exercice de leur activité d'artisanat d'art.

Quelles sont les conditions pour obtenir le titre « Artisan d'Art » ?

Etre titulaire d'une formation sanctionnée par un diplôme de CAP ou de niveau équivalent.
A défaut, justifier de 6 années d'immatriculation en tant qu'artisan dans son métier.

Quelles sont les conditions pour obtenir le titre « Maître Artisan en Métier d'Art » ?

Il est attribué dans les mêmes conditions que le titre de maître artisan telles que prévues aux articles 3 et 4 du décret du 2 Avril 1998.

Etre titulaire d'un brevet de maîtrise ou d'un diplôme de niveau équivalent avec une compétence en gestion et psychopédagogie, et justifier de 2 années de pratique professionnelle dans son métier.

A défaut, justifier de 10 années d'immatriculation en tant qu'artisan dans son métier, ainsi que d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'Artisanat ou de la participation aux actions de formation.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez demander le dossier type à compléter auquel vous joindrez un courrier de demande à l'attention du Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn.

Contact :

Service économique – Anne FAYRET – 05 63 48 42 08